



Bilan CAPA avancement

Nous avons vécu notre dernière CAPA d'avancement accéléré ce vendredi 13 mars 2020.

Les 8 commissaires paritaires du SNEP-FSU étaient présents quand le siège du SE-UNSA est resté vide.

Vous trouverez notre déclaration liminaire bien incisive [ici](#)

Rappel technique : depuis PPCR, seuls 2 échelons sont concernés par l'avancement accéléré : le passage du 6° au 7° (2 ou 3 ans) et le passage du 8° au 9° (2.5 ou 3.5 ans). Pour tous les autres échelons, l'avancement se fait maintenant au même rythme pour tous. Cependant, seuls 30% des collègues promouvables seront promus pour chacun des tableaux d'avancement (7° et 9°). Les autres passeront automatiquement un an après.

Vous trouverez les résultats chiffrés par tableau sur le site [ici](#)

Nous avons soumis à l'administration des propositions d'utilisation des reliquats pour obtenir une promotion supplémentaire, mais nos propositions ont été rejetées car les reliquats étaient trop faibles. Ils seront cependant conservés pour l'an prochain et se cumuleront avec les prochains en vue d'une promotion supplémentaire. Mais nous ne siégerons plus pour pouvoir vérifier cela !

Rappel des revendications du SNEP-FSU :

Un avancement d'échelon au rythme le plus favorable pour tous.

Le raccourcissement des premiers échelons en vue de l'accès au 4° échelon dès 2 ans de carrière.

La déconnexion entre évaluation professionnelle et progression de carrière.

Nous remercions les collègues qui nous ont une fois de plus fait confiance en nous envoyant leur fiche syndicale avancement, cela nous a permis de vérifier leur situation sur les documents et de faire corriger des erreurs.

Christel DE CARLO

Commissaire paritaire académique SNEP-FSU